

VÉRIFICATION DES SONDES MOBILES

Référence : EN 7.1-5-4

Indice : 04

Page 01/01

Silo :

Nom du magasinier :

Date :

n° sonde	t° sonde	t° humidimètre	décision (conforme/non conforme)	visa

Une fois par an, le magasinier s'assure de la cohérence entre la valeur affichée par le boîtier de lecture et l'humidimètre. La différence ne doit pas excéder 2°C.